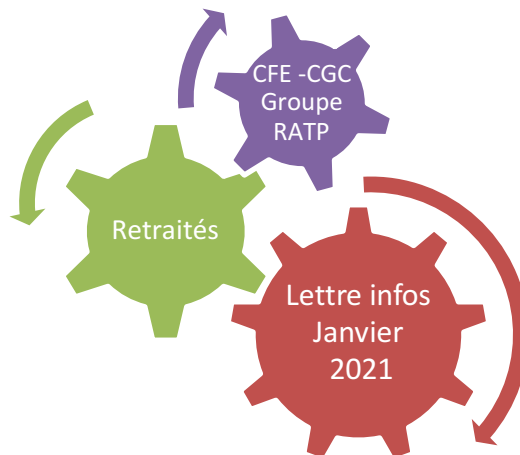




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



N°72

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci des infos sur:

- La RATP ;
- Le Conseil d'administration de RATP du 29 janvier 2021 ;
- Rapport de la Cour des comptes sur la RATP ;
- La séance du CSEC du 27 janvier 2021.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI



QUELQUES INFOS

Visio conférence avec la commission de l'Assemblée Nationale pour le projet de loi sur les principes de la République :

Conditions techniques déplorables de cette visio-conférence. La Cfdt et l'Unsa étaient représentées par leurs sections ferroviaires. Globalement ce sont les éléments du rapport du député Eric DIARD qui ont été repris, plus une partie des échanges de l'audience avec FRZ et FCG. Les directions des entreprises (Sncf, RATP, ADP) étaient invitées le matin, les OSR l'après-midi.

Audience réorganisation du SST (projet initial de 2019)

Cette audience fait suite à l'injonction de l'inspection du travail pour revoir le processus de consultation des IRP. Cette revoyure est motivée par le fait que le périmètre du SST est plus inter-départements qu'entreprise, de ce fait l'ensemble des CSE doivent être consultés, et pas seulement DSC dont dépend GIS.

La direction réaffirme sa volonté de conserver un SST intégré et autonome et souhaite le renouvellement de son agrément. Son efficacité est démontrée en cette période de Covid. Les surcoûts du SST par rapport à d'autres médecines du travail sont à mettre en regard de la qualité du travail, notamment sur le volet prévention.

Audience d'informations sur le schéma directeur du tertiaire

Cette audience a permis de dessiner le puzzle en construction, avec la création d'une nouvelle filiale dédiée (SEDP2). La réduction de l'empreinte tertiaire n'est pas motivée que par la réduction des coûts, mais également par l'objectif de recettes financières.

Notre délégation a alerté sur les risques de compression de ces surfaces, encourageant un télétravail qui serait de moins en moins volontaire et de plus en plus contraint.

Conseil d'administration

Depuis le dernier COMDIR, en séance extra, le CA a été consulté pour l'achat groupé (avec SNCF) de rames MI20 destinées au RER B.

Une des deux candidatures à ce marché public, a fait un recours au tribunal administratif de Paris, qui s'est déclaré compétent. Compte tenu des clauses complexes et exorbitantes, un deuxième recours a été introduit. Donc une fois que le RATP aura répondu à toutes ces obligations, le CA sera de nouveau consulté.

CSEC :

Concernant les activités sociales et culturelles, la programmation des colonies d'hiver est maintenue, mais le secrétariat a déjà anticipé un plan d'actions en cas d'annulation.

CBL, rapporte selon la CSSCT centrale, qu'une éventualité de prioriser la vaccination des personnels RATP est à l'étude.

CRP :

Le 10 février aura lieu une préparatoire pour les élections des représentants à la CRP de fin 2021. L'alliance avec l'Unsa pour conserver les sièges existants est validée.

Jean-Marc Grisoni et le COMDIR privilégient le vote par correspondance plus sûr en termes de participation et efficacité.

CCAS/Conseil de prévoyance

Une rencontre UNSA est à programmer pour reconduire la liste d'alliance pour le siège retraité du CA

Communiqué de la CFE-CGC.

La CFE-CGC condamne avec force l'élargissement par décrets de la collecte de données des fichiers visant à prévenir les atteintes à la sécurité publique (les fichiers PASP, GIPASP et EASP). Désormais, les citoyens susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique ou la sûreté de l'État pourront être fichés au regard de leur « appartenance » syndicale, « opinions » politiques, ou encore « convictions » philosophiques ou religieuses, alors qu'auparavant ce fichage ne faisait référence qu'à la notion « d'activités ».

Une différence de taille et passée en quasi-catimini, puisque l'éclairage de la CNIL a été demandé sur des textes ne mentionnant pas l'extension de cette portée. Pour la CFE-CGC, ces décrets bafouent le fonctionnement de nos institutions, et portent une atteinte grave au fonctionnement démocratique de notre pays.

Au-delà de la disproportion manifeste des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité publique de nos concitoyens, ce procédé traduit le manque de confiance du gouvernement dans nos institutions, et dans les femmes et les hommes qui les composent.

La CFE-CGC, syndicat indépendant politiquement, a toujours considéré la diversité des opinions et des idées comme sa plus grande richesse. Le respect des libertés individuelles, le droit d'exprimer et d'affirmer son point de vue, le droit de manifester son désaccord, constituent le socle des droits fondamentaux de notre démocratie. Surveiller désormais les « habitudes de vie » de chacun est non seulement une atteinte grave à la défense de nos libertés individuelles, mais peut potentiellement conduire à une manipulation d'opinions, comme nous le démontrent certains États totalitaires, aux pratiques dénoncées par le même gouvernement qui en prépare pourtant le terreau.

Aussi, face à ce grand danger et au nom de la préservation de notre pluralité d'opinions, ciment de notre République, la force de notre nation qui, dans sa constitution, reconnaît aux individus qu'« ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité », la CFE-CGC mettra en œuvre tous les moyens juridiques à sa disposition pour que cette richesse puisse continuer de s'exprimer, et que le pays des Droits de l'Homme demeure celui de la Liberté, de l'Égalité et la Fraternité.

CFE CGC Pierre Jan - Relations Presse et institutionnelles



La flotte de la RATP passe au vert

La RATP cherche à remplacer l'ensemble de sa flotte de bus d'ici à 2025. Exit le diesel: la régie, qui exploite 350 lignes, met en place une conversion à l'électrique et au biogaz qui permettra de diminuer de 50% le bilan carbone du réseau de transports. L'établissement public a donc lancé un vaste appel d'offres.

Et le groupe Bolloré annonce avoir remporté une partie de celui-ci. D'ici à 2022, 238 Bluebus, 100 % électriques, circuleront dans la capitale.

Au total, 8 700 bus seront progressivement remplacés.

Véhicules polluants dans le Grand Paris: «La vidéo verbalisation fin 2021»

Les véhicules polluants non autorisés dans la zone à faible émission du Grand Paris seront verbalisés via vidéo d'ici à la "fin 2021", a assuré mardi le ministre délégué des Transports, Jean-Baptiste Djebbari.

"L'objectif, c'est que la vidéo verbalisation démarre d'ici fin 2021.

Puis que les contrôles-sanctions automatisés, avec un radar, puissent se développer dans la foulée", a expliqué le ministre.

"Nous sommes maintenant dans une phase d'exécution et de mise en œuvre, en lien avec le ministère de l'Intérieur et l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions".

Les véhicules diesel de plus de 18 ans et à essence de plus de 21 ans (vignette Crit'air 5 ou non classés car trop anciens) sont proscrits depuis juillet 2019 dans un vaste périmètre qui couvre 49 des 79 communes de la métropole parisienne.

Plus de 70% de la population de la région capitale est concernée, dans un périmètre à l'intérieur de l'A86.

Mais l'interdiction s'est accompagnée d'une période de pédagogie. La mesure vise à réduire à long terme la pollution de l'air et limiter l'usage de la voiture.

Dans Paris même, les Crit'air 4 et 5 sont interdits de 8h00 à 20h00 en semaine

Bombardier et CAF choisis pour de nouveaux RER, face à Alstom

La RATP et SNCF Voyageurs ont annoncé mercredi avoir attribué au consortium associant les constructeurs canadien Bombardier Transport et espagnol CAF, la commande de 146 nouveaux trains pour la ligne B du RER francilien, face au géant français Alstom - qui va bientôt reprendre Bombardier.

Les premiers trains sont attendus fin 2025 sur le RER B, important axe nord-sud de l'Ile-de-France qui dessert traverse tout Paris et dessert notamment l'aéroport Charles-de-Gaulle, transportant environ un million de personnes par jour (hors pandémie).

Baptisés MI20 (pour matériel d'interconnexion commandé en 2020) après avoir été longtemps désignés sous l'acronyme Ming (matériel d'interconnexion de nouvelle génération), les nouveaux trains alternant des voitures interconnectées à un et deux niveaux offrent 20% de capacité supplémentaire par rapport aux rames actuelles et sont plus accessibles

La RATP accélère en dehors du transport

La RATP accélère en dehors du transport La Régie veut développer ses activités notamment dans l'immobilier, la logistique urbaine et les télécoms.

Qu'on se le dise : la RATP n'est pas qu'une entreprise de transport.

L'opérateur du métro parisien vient de créer une nouvelle « business unit » qui doit répondre aux problématiques des collectivités locales. « Avec RATP Solutions Ville, le groupe s'inscrit comme un partenaire de confiance sur tous les sujets complémentaires à la mobilité urbaine », a affirmé ce mardi lors de la présentation de ses vœux pour l'année 2021 Catherine Guillouard, PDG du groupe public. »

En fait, la RATP regroupe dans une seule division des activités qu'elle développait de façon séparée et indépendante : l'immobilier, les télécommunications et les nouvelles mobilités.

En tout, ces filiales réalisaient déjà 110 millions d'euros de chiffre d'affaires. En plus, elle va ajouter deux cordes à son arc: la logistique urbaine et l'énergie.

La RATP lance une filiale pour offrir des services aux villes

La RATP lance une filiale pour offrir des services aux villes Alors que le cœur de son activité est appelé à s'ouvrir à la concurrence, la RATP cherche à élargir ses domaines d'intervention.

Cette nouvelle offre couvre cinq secteurs : l'immobilier, les nouvelles mobilités urbaines, l'énergie, la logistique urbaine et les télécommunications.

Le groupe a déjà développé son expertise sur chacun de ses thèmes, comme dans l'immobilier où elle a déjà deux filiales, RATP Immobilier ou RATP Real Estate, ou dans les nouvelles mobilités avec sa filiale RATP Innovation qui lui permet de mettre un pied et d'investir dans des start-up prometteuses.

La RATP dispose également de ses propres réseaux de télécommunications qu'elle valorise auprès des entreprises ou des collectivités.

Le groupe rappelle avoir déployé depuis 20 ans, via RATP Connect, 170 000 km de fibre optique dans les tunnels de son réseau.

Concurrence des bus franciliens: Péresse demande de la souplesse pour l'application des 35 heures

La présidente d'Ile-de-France Mobilités (IDFM), Valérie Péresse, a demandé au gouvernement de réécrire un projet de décret "trop rigide" sur l'ouverture à la concurrence du réseau autobus de la RATP

"Ce que je demande, c'est qu'il y ait la possibilité de faire des accords d'entreprise pour négocier le passage aux 35 heures de manière souple", de "renvoyer à des négociations d'entreprise" la mise en place des 35 heures, a déclaré Mme Péresse.

Le projet de décret "est trop rigide" et "toutes ces rigidités seront très complexes à gérer" par les entreprises de transports, qui "ne pourront pas mettre les heures là où elles seront nécessaires", ce qui engendrera "des difficultés pour organiser le service", a estimé Mme Péresse, qui craint en conséquence "une dégradation du service"

La RATP travaille sur sa performance énergétique avec Suez

Le groupe RATP a lancé son projet OPEN - acronyme pour Outil de Pilotage Eau et Energie - dont l'un des chantiers est la centralisation des données en provenance d'un millier de compteurs communicants, répartis sur 115 sites et 369 gares et stations.

La plate-forme ON' connect fluids de SUEZ est utilisée afin de collecter automatiquement, en continue et avec fiabilité, des datas relatives aux consommations d'eau et d'énergie.

La solution centralise les données collectées par les compteurs des différents fluides (eau, gaz et électricité), et celles issues de capteurs environnementaux (température, CO₂, etc.). L'idée est ensuite d'utiliser ces données pour être plus réactif en cas de détection d'anomalies telles que les fuites d'eau, et d'évaluer leur impact sur la performance énergétique des bâtiments.

Des vitres intelligentes sur le métro Orlyval

C'est une innovation pour l'information des voyageurs qui vient d'être mise en place par la RATP sur le métro Orlyval.

Une première mondiale en LCD (Liquid Crystal Display), selon l'entreprise. Quatre vitres intelligentes équipent l'une des navettes et informent en temps réelles les voyageurs pendant leur trajet (horaires des RER B, informations sur les vols, infos en continu de la chaîne France24, etc.). Le déploiement des écrans dans les sept autres navettes est prévu d'ici à la fin de l'année.

Au pied du tribunal, la station de métro Porte-de-Clichy inaugurée

C'était la dernière, mais probablement l'une des plus attendues, au pied de la Cité judiciaire de Paris. Jeudi, la station de métro Porte-de-Clichy (17e), sur le nouveau tronçon de la ligne 14, a ouvert ses portes aux voyageurs, près d'un mois et demi après les trois autres stations (Pont-Cardinet, Clichy-Saint-Ouen et Mairie-de-Saint-Ouen).

Une bouffée d'oxygène pour ce quartier du nord-ouest de la capitale, où vivent près de 8 000 personnes et où se pressent chaque jour 11 000 travailleurs, dont 4600 rien que pour le tribunal.

Vous trouverez ci-dessous les interventions de notre administratrice Claire JEUNET MANCY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2021

Déclaration CJM

Plan de développement des compétences

A la RATP, la formation professionnelle est considérée comme un enjeu majeur. Les budgets alloués sont importants et il est remarquable que malgré la crise « Covid », les deux confinements, le plan de développement des compétences 2020 ait été réalisé à hauteur de 74 % environ.

Le plan apporte des précisions sur les nouvelles méthodes de formation déployées et fait davantage le lien entre le plan stratégique de l'entreprise et les formations prévues. De ce point de vue, l'évolution du plan est notable et positive.

Dans le contexte de transformation de l'EPIC, il est crucial que l'entreprise utilise pleinement le levier de la formation pour accompagner les évolutions organisationnelles et technologiques de l'entreprise.

S'agissant du recours au digital pour la formation, il a été beaucoup « boosté » par la crise Covid et le télétravail massif. Je crois qu'il sera très important, le moment venu, de procéder à l'évaluation des connaissances acquises par le biais de cet outil pour procéder, le cas échéant, aux ajustements opportuns et différenciés, selon les métiers et les départements concernés.

J'ai eu l'occasion d'évoquer en Commission les remontées de terrain de certains départements, et en particulier de RDS (ex Bus et MRB) qui font état de la difficulté des encadrants pour suivre les formations en raison d'un manque de temps. On sait que l'encadrement est soumis à une charge de travail croissante, de nombreuses tensions. Dans ces conditions, le suivi des formations digitales aboutit souvent au résultat suivant : soit il est effectué sur le temps personnel, soit il n'est pas effectué. Vous avez pris ce point en considération, donc je ne le développerai pas davantage.

Enfin, il serait intéressant pour le CA, au-delà d'un plan prévisionnel, d'avoir une vision plus concrète du réalisé et du bilan du plan de développement de compétences.

Extrait concernant la carte de circulation

Cour des comptes



2^E DEUXIEME CHAMBRE

S2020-1861

PREMIERE SECTION

OBSERVATIONS DÉFINITIVES

(Article R. 143-11 du code des juridictions financières)

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPIC RATP

Exercices 2011 à 2018

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la Cour des comptes, le 15 octobre 2020.

En application de l'article L. 143-1 du code des juridictions financières, la communication de
ces observations est une prérogative de la Cour des comptes, qui a seule compétence pour
arrêter la liste des destinataires.

3.8 Des facilités de circulation maintenues aux retraités

Des facilités de circulation sont accordées aux agents salariés et retraités de l'entreprise ainsi qu'aux ayants droits (conjoint et enfants à charge) des agents en activité¹⁵¹.

- les cartes de service sont attribuées aux agents statutaires et contractuels, et permettent de voyager gratuitement sur le seul réseau RATP¹⁵². Valables dix ans, elles permettent à leur titulaire de justifier de sa qualité d'agent RATP, mais ne donnent pas droit à la priorité. Elles peuvent être retirées définitivement, lorsque les agents sont rayés des effectifs et lorsqu'ils sont retraités ou réformés, ou temporairement, pour les agents placés en disponibilité. Pour les agents en CDD, la validité du droit au transport est équivalente à la durée du contrat de travail initial. Le nombre de bénéficiaires a augmenté entre 2011 et 2018, passant de 40 136 à 47 978 (+19,5 %).
- les cartes de retraités sont accordées aux anciens agents jouissant d'une pension d'ancienneté ou d'une pension proportionnelle et permettent la gratuité des transports sur les seules lignes de la RATP. Le nombre de bénéficiaires a crû de 43,3 %, 29 649 retraités bénéficiant de cette carte en 2018 contre 20 695 en 2011.
- les ayants droit bénéficient de cartes de famille. Celles-ci ne sont pas des titres de transport mais permettent de bénéficier du tarif réduit sur les lignes RATP. Elles sont délivrées aux conjoints des agents en activité, à leurs enfants à charge au sens de la législation sur les allocations familiales ainsi que, sans limite d'âge, à ceux de leurs enfants qui restent à leur charge en raison d'une infirmité ou d'une maladie incurable les mettant dans l'impossibilité permanente de se livrer à l'exercice d'une activité salariée¹⁵³. Le nombre de bénéficiaires a connu une augmentation de 43,7 %, passant de 11 805 titulaires en 2011 à 16 959 en 2018.

Tableau n° 45 : Nombre de bénéficiaires d'une facilité de circulation

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Cartes de service</i>	40 136	41 615	45 319	45 886	45 963	47 044	47 150	47 978
<i>Cartes de retraités</i>	20 695	22 469	23 429	24 434	25 532	26 914	28 567	29 649
<i>Cartes famille</i>	11 805	14 280	16 834	19 329	21 900	11 904	14 493	16 959
Total	72 636	78 364	85 582	89 649	93 395	85 862	90 210	94 586

Source : données RATP.

¹⁵¹ Articles 136 à 140 du statut du personnel et Instruction générale 290 D du 16 janvier 2004 relative aux facilités de circulation accordées au personnel.

¹⁵² Les titulaires de ces cartes voyagent gratuitement sur les lignes de bus et tramway de la RATP, sur Orlybus, Roissybus et Balabus, sur les autobus des lignes affrétées ou exploitées en pool, sur l'ensemble du métro et sur la partie RATP des lignes A et B du RER. La liaison Orlyval, les lignes C et E du RER exploitées par la SNCF et la partie SNCF des lignes A et B sont exclues du dispositif.

¹⁵³ À titre de comparaison, l'article 25 de la CCNTU prévoit que les cartes de circulation sont remises, « à leur demande, aux conjoints des agents titulaires, aux agents retraités, aux préretraités ou aux invalides ne travaillant pas et ayant une ancienneté de quinze ans dans l'entreprise ». L'article 26 prévoit qu'il est accordé (sans qu'ils doivent les demander) des facilités de circulation (dont la nature n'est pas précisée) aux conjoints d'agents retraités ou invalides, ainsi qu'aux veufs et veuves d'agents. Enfin, les enfants des agents qui poursuivent leurs études ou sont en apprentissage et ouvrent droit aux prestations familiales bénéficient, jusqu'à leurs 18 ans, de 75 % de réduction.

Cet avantage en nature pour les agents actifs et pour les agents retraités représente un coût pour la RATP qu'il convient d'évaluer. À la suite d'un contrôle de l'URSSAF en 2013, la RATP et l'URSSAF ont échangé en 2014 et 2015 pour déterminer le montant de l'avantage en nature et ainsi d'en déduire le montant des cotisations sociales dues par la RATP. L'avantage a été évalué globalement à 2,8 M€ en retenant les hypothèses suivantes :

- la RATP considère que de nombreux salariés sont amenés, pour leur travail, à se déplacer sur le réseau et qu'à ce titre, la carte de service est indispensable. Par contre, elle admet que les personnels sédentaires (principalement des personnels des services administratifs ainsi que des personnels de maintenance à MRB et MRF, soit environ 5 200 salariés en 2018) bénéficient d'un avantage ; la RATP estime que l'avantage en nature pour ces salariés sédentaires doit être limité aux seuls trajets non professionnels. Elle l'évalue à environ 60 € par an ;
- pour les retraités, elle considère que ceux résidant en Ile-de-France bénéficient de fait d'un avantage (même si tous ont la carte), soit environ 50 % de l'ensemble des retraités. Cependant, l'URSSAF a accepté la demande de la RATP de ne retenir que les agents partis à la retraite depuis 2015, soit environ 4 400 en 2018 ;
- pour les retraités, l'URSSAF a décidé de retenir comme montant de l'avantage la valeur du pass Navigo annuel affecté de la part des recettes de la RATP sur l'ensemble des opérateurs en Ile-de-France, soit environ 556 €.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPIC RATP

Tableau n° 46 : Montant estimé par l'URSSAF des avantages en nature liés aux facilités de circulation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Salariés concernés</i>	6 980	6 486	6 061	5 359	5 246	5 207
<i>Montant annuel de l'avantage par salarié</i>	84,65 €	89,33 €	90,23 €	56,42 €	58,55 €	59,55 €
<i>Total</i>	590 857,00 €	579 394,38 €	546 884,03 €	302 354,78 €	307 153,30 €	310 076,85 €
<i>Retraités concernés</i>			911	2 280	3 637	4 414
<i>Montant annuel de l'avantage par retraité</i>			298,00 €	532,84 €	555,68 €	555,68 €
<i>Total</i>			271 478,00 €	1 214 875,20 €	2 021 008,16 €	2 452 771,52 €
<i>Montant total avantages en nature</i>	590 857,00 €	579 394,38 €	818 362,03 €	1 517 229,98 €	2 328 161,46 €	2 762 848,37 €

Source : données RATP.

Les hypothèses retenues pour évaluer l'avantage en nature conduisent à une nette sous-estimation. Si le fait de ne retenir que les salariés sédentaires est tout à fait justifié, le montant annuel de l'avantage paraît bien modeste. Il serait plus judicieux de partir du même montant que celui calculé pour les retraités (555,68 €) diminué de moitié pour tenir compte de la prise en charge à 50 % par l'entreprise, ce qui aboutit à environ 278 €. Dans ces conditions, l'avantage approcherait 1,4 M€ plutôt que 0,3 M€. Il reste cependant à un niveau limité. Mais le principal coût pour l'entreprise est dû aux cartes des retraités. Si on reprend le raisonnement de la RATP (50 % des retraités vivent en Ile-de-France et donc profitent de cet avantage), ce sont près de 15 000 retraités qui bénéficient d'un avantage de 556 €, soit au total 8,3 M€¹⁵⁴. La RATP devrait donc s'interroger sur le périmètre des bénéficiaires : le maintien du dispositif pour les agents en activité et l'abandon de l'attribution de cartes pour les retraités pourraient constituer une piste d'évolution.

Conclusion du rapport :

Le dispositif de facilités de circulation représente un coût raisonnable pour les agents en activité et leurs ayants droits et peut donc être maintenu. Il représente en revanche un coût très élevé pour les cartes des retraités estimé à 8,3 M€ par la Cour, ce qui devrait conduire à leur abandon pour ces derniers.

Une nouvelle fois nos avantages sociaux sont attaqués et la perspective du démantèlement de la RATP pointe de nouveau. La mise en concurrence passe pour l'entreprise par une réduction de ses coûts et il est très facile pour elle maintenant grâce à ce rapport de supprimer l'attribution de la carte de circulation aux retraités.

La RATP n'est malheureusement plus l'entreprise à la gestion humaine que nous avons connue et la reconnaissance de ses anciens qui l'ont faite n'est plus.

Il va de soit que les dirigeants actuels de l'entreprise n'auront nul besoin en retraite d'une carte de circulation du fait de leurs salaires actuels.

La prochaine étape sera-t-elle de faire payer aux agents actifs cet avantage en nature de 556€ lors de leurs déclarations d'impôts ?

Notre syndicat est solidaire de ses retraités et agira pour garder cet avantage social dès que cette question sera mise sur la table par la RATP.



Transformation du Tram Déclenchée par la mise en concurrence du BUS au 1er janvier 2025

Des contraintes juridiques afférentes à la mise en concurrence imposent la désimbrication des deux modes d'ici 2025. Le plan de transformation répond à des impératifs de court terme et prend en compte de nouvelles exigences du contrat 2021-2024 avec l'IDFM. Ce projet n'a pas encore de conclusion, et donc date de visibilité sur la date de consultation au CSEC. Le projet s'inscrit dans la perspective de la date d'ouverture de mise en concurrence du mode au 1er janvier 2030. 1ère étape : dissocier TRAM et BUS dans RDS à la date du 1er janvier 2022

Développement et innovation RATP Logistique. Résultat d'appel à candidature.

4 zones ont fait l'objet d'un marché pour être attribué à des acteurs qui opéreront sur ces zones avec des flottes 100% vertes et s'adapteront à nos contraintes opérationnelles. Marchés attribués à : Amazon France Transport SAS : Corentin, Lagny, Point du Jour Chronopost SAS : Ornano Après une phase de retour d'expérience, sera étudié la possibilité de commercialiser certaines zones qui ne sont pas encore attribuées. Le démarrage des activités est Semaine 6 pour le site de Corentin et semaine 7 pour les autres sites

Nouvelle tenue agents RATP

La tenue des agents au contact de la clientèle évolue pour s'inscrire dans le projet de nouvelle relation de service 2 nouvelles pièces ont été ajoutées : blouson teddy et doudoune. La couleur passe du vert de gris au bleu marine.

Colonie de vacances février 2021

Le Ministère a informé le 26 janvier 2021 que toutes les activités et accueils collectifs de mineurs demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre. Ce qui a obligé le CRE à annuler toutes les colonies de vacances de l'hiver 2021. 706 enfants sont concernés par cette annulation.

Catalogue vacances printemps en ligne avec une offre 100% métropolitaine

Ce qui sera aussi le cas pour le catalogue été 2021 avec une variante pour les territoires d'Outre-mer si la possibilité en est laissée.

Évolution du schéma directeur de l'immobilier tertiaire.

RATP Infra à Esterel rejoint VB, ce qui permet à M2E, actuellement à Philidor de rejoindre Esterel et non plus LYBY.

Site de Jules Vallès : le bail actuel prend fin en juillet 2022 Ensemble des équipes de MRF vont arriver à LYBY entre avril 2022 (fin des travaux LYBY +) et juillet 2022.

Site d'Esterel : le nouveau bail signé est un bail de longue durée Le projet prévoit d'y intégrer M2E et la création d'un business center qui permettra une utilisation à plein pour la totalité de durée du bail. Le centre médical de Val de Fontenay sera aussi relocalisé dans le bâtiment Esterel